

Phase de travail	Danger identifié	Description de la situation dangereuse
Embarquement/ Débarquement	Accident de la route	Trajets routiers
	Chute à la mer ou sur le quai	Utilisation des échelles à quais
		Utilisation d'une passerelle
		Utilisation d'une échelle
		Embarquer via une annexe
		Embarquer depuis un ponton
Traverser d'autres navires		
Amarrage / désamarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Chute à la mer ou sur le quai - Fouettement par une amarre - Lombalgie - Coincement - Ecrasement - Chute de plain pied 	Précipitation dans la manœuvre
Mouillage d'ancre	<ul style="list-style-type: none"> - Coincement - Ecrasement 	
	Chute à la mer	
Conduite du navire	Fatigue oculaire	
	Collision Echouement	
	Perte de stabilité du navire	
Travaux en cuisine	Incendie	
Manœuvres et opérations de pêche	Se faire entraîner par un organe en mouvement (treuil)	
	Se faire heurter par le matériel de pêche (panneaux, salabarde)	
	Se faire entraîner par l'engin de pêche	
	Rupture de câbles, orins, cordages sous tension	
	Blessure sur hameçons, piqûres diverses	
Traitement des captures	<ul style="list-style-type: none"> - Lombalgie, - Douleurs dans les genoux, - Trouble musculo-squelettique, - Coupures, morsures, piqûres 	<ul style="list-style-type: none"> - Posture pénible - Gestes répétitifs - Protection des mains insuffisante
Circulation à bord	Chute de plein pied	Sols glissants
Travaux sur annexe	Chute à la mer	
Travaux d'entretien, maintenance	Blessures	Utilisation d'outils portatifs
	Projection de particules	Piquage, meulage, lavage haute pression, peinture au
	Bruit	
	Intoxication par le gaz de soudure	
	Brûlure, coup d'arc électrique	
	Brûlure	Projection de liquide chaud sous pression
	Blessures par un organe en mouvement	
	Chute	Entretien des matériels placés en hauteur
Intoxication, brûlure, irritation	Utilisation de substances chimiques dangereuse	
Hyperbarie	Accident de plongée	
Vie à bord	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène - Exposition prolongée au soleil - Tabagisme - Drogue et alcool 	

LES PHASES DE TRAVAIL, DANGERS IDENTIFIÉS, DESCRIPTIONS DE SITUATIONS DANGEREUSES DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉS AUTANT QUE DE NÉCESSITÉ

